

## Agenda

Stand compostage du  
SIDEFAGE :

**Du lundi 23 novembre au  
samedi 28 novembre**

pendant la Semaine Européenne  
de la Réduction des Déchets  
(SERD) :

- **Le mardi 24 novembre**  
création d'outils de jardinage  
(mini-serre, support de culture ...) avec des déchets récupérés à St-Julien en Genevois

- **Le samedi 28 novembre**  
aux Portes Ouvertes du CIEL à  
Bellegarde sur Valserine



## Les activateurs naturels de compost

Lorsque l'on se lance dans le compostage, il se peut que les matières incorporées contiennent trop de carbone ou que la température soit trop froide. On peut améliorer le processus de compostage (et ainsi accélérer la décomposition) en y ajoutant ce qu'on appelle un activateur.

Les activateurs chimiques achetés en jardinerie coûtent cher pour un gain médiocre. Il est plus efficace de faire appel à des plantes riches en matières azotées qui faciliteront grandement le démarrage de votre compost de façon naturelle. Voici les deux principales plantes que vous trouverez facilement pour préparer votre activateur naturel.



L'ortie (*urtica dioica*) a une taille variant de 30 cm à 1 mètre 50. Elle est présente tout au long de l'année dans la nature. Elle est pourvue de poils recouvrant ses pétioles rigides ainsi que la tige principale : Gare à vous si vous vous y frotter sinon vous risquez de passer votre journée à vous gratter !

L'ortie est riche en sels minéraux et en oligo-éléments, notamment sur les jeunes pousses. C'est l'activateur le plus efficace pour le développement de la vie microbienne. Il est utile de l'incorporer au cœur du tas de compost pour une meilleure efficacité. En effet, grâce à elle, la température du compost va monter et hygiéniser le tas. Mais attention, il faut éviter d'incorporer les fleurs dont les graines pourraient germer par la suite. Il faut également éviter d'utiliser ses longues racines jaunes rampantes qui lui permettent de se propager facilement, à moins que vous ne souhaitiez créer un jardin infranchissable pour les voisins !

Les propriétés de la plante comme activateur de compost peuvent être accrues en préparant les orties en purin. Le purin d'orties est obtenu par

fermentation et on le fabrique généralement d'avril à septembre.

Exemple de préparation à partir d'un kilo d'orties :

Hachez les orties en petits morceaux (avant qu'elles ne soient montées en graines et sans les racines ni les fleurs) puis trempez-les dans 10 litres d'eau (de pluie de préférence). Laissez macérer le mélange dans un bac en plastique (surtout pas en métal pour des risques de polluants) en le couvrant bien, pendant plusieurs jours (à environ 18° à 20°C).

Le purin d'orties se prépare également pour une utilisation comme répulsif contre les ravageurs (avec une macération d'environ 3 ou 4 jours mais aussi comme un excellent engrais en prolongeant la macération sur une quinzaine de jours).

Durant la macération, il faut mélanger régulièrement tous les 2 à 3 jours. Tant que de petites bulles apparaissent lorsque vous brassez, c'est que la fermentation n'est pas achevée (plus il fait chaud, plus la phase de fermentation est rapide). Le choix de l'entreposage est important aussi car l'odeur produite est plutôt désagréable.

Le produit étant très concentré, il est utile de diluer le purin d'ortie (2 litres de purin pour 10 litres d'eau en pulvérisation contre les maladies ou en arrosage pour un apport d'engrais aux plantes ou en tant qu'activateur de compost).

Pour finir avec l'ortie, il ne faut pas oublier ses qualités gustatives avec ses feuilles qui peuvent être consommées en soupe ou utilisée pour préparer de bons petits plats ou de succulentes tisanes. Bref, une plante aux mille vertus.

La **consoude** est la seconde plante la plus intéressante pour votre jardin et est un très bon complément des orties. La prochaine lettre d'information du compostage vous donnera toutes les astuces pour faire la lumière sur cette plante. En attendant, bonne récolte !

# ZOOM SUR ...

## L'interdiction de brûlage des déchets verts

Source de pollution (particules, dioxines, benzène ...), le brûlage à l'air libre des végétaux a des effets sanitaires et environnementaux importants.

### Une source de pollution importante

Outre les troubles possibles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) et les risques d'incendie, le brûlage des déchets verts émet de nombreuses particules polluantes et des composés cancérigènes (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), le benzène ...).



### Réglementation

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle le principe d'interdiction et encadre strictement les quelques dérogations possibles. Les arrêtés préfectoraux de Haute-

**Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que :**

- 5 900 km parcourus par une voiture diesel
- 70 à 920 trajets pour rejoindre une déchèterie située à 20 km
- 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul

Savoie du 11 février 2011 et celui de l'Ain du 6 octobre 2005 précise toutefois des périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé. Par exemple, « le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre » et à « l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures ».

### Qui est concerné ?

Tous les particuliers, les entreprises ainsi que les collectivités territoriales sont concernées par cette interdiction.

Cette interdiction comprend le brûlage des tontes de pelouses, des tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage ou encore les feuilles mortes. En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

### Privilégier la déchèterie

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est préférable à une combustion

des déchets verts à l'air libre.

La collecte en déchèterie permet en effet leur valorisation en compost dans des conditions respectueuses de l'environnement. Les 5 plateformes de compostage du SIDEFAGE traitent ainsi environ 35 000 tonnes de déchets verts issus des 21 déchèteries du territoire (Cf. Lettre d'information du compostage numéro 9\*).

### D'autres solutions existent

Evidemment, le compostage des déchets verts en mélange avec les déchets organiques du repas est la solution idéale pratiquée par chacun d'entre nous. Cela permet de favoriser un bon équilibre de décomposition entre la matière carbonée issue généralement du jardin et la matière azotée issue des déchets de cuisine.

La plupart des collectivités adhérentes au SIDEFAGE propose à leurs usagers des composteurs à prix réduit (ou une aide à l'achat) pour favoriser le compostage individuel des déchets organiques (Renseignez-vous auprès de votre Communauté de Communes).

Le broyage des végétaux est également une solution pour réduire les volumes apportés en déchèterie et donc les déplacements mais aussi une source inépuisable pour pailler son jardin (Cf. Lettre d'information du compostage numéro 3\*).

Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes.

\* documents consultables sur [www.sidefage.fr](http://www.sidefage.fr)



## L'INFO EN PLUS ... LES FEUILLES MORTES SE RAMASSENT À LA PELLE ...

Les feuilles mortes sont à incorporer au compost pour équilibrer les apports en matières carbonées par rapport aux matières azotées tout au long de l'année.

N'hésitez pas à les stocker à coté de votre composteur pour les introduire petit à petit lorsque vous amenez vos matières azotées (épluchures de fruits et légumes, tontes de gazon ...).

**Mourad ILMAN**

Ambassadeur du compostage

Tél : 06 77 63 93 15

Email : [compostage@sidefage.fr](mailto:compostage@sidefage.fr)

<http://www.sidefage.fr/reseau-des-guides-composteurs>

